

# Chardons d'or et d'argent

## *Présentation et règlement*

Pour promouvoir le développement des activités des organismes adhérents, l'UFUTA planifie des rencontres nationales périodiques dont le but était de présenter, valoriser et récompenser les meilleures **réalisations audio-visuelles** et les meilleures **photographies** individuelles ou collectives réalisées dans les UIA/UTL/UTA. Depuis 2016, cette manifestation est jumelée avec les Assises et se déroule tous les 3 ans. La prochaine aura lieu en **2019**.

Au siècle de l'image, en un moment où le magazine illustré, la TV, l'écran d'ordinateur ou de la tablette sont devenus les principaux vecteurs de l'information, à une époque où l'enregistrement numérisé détrône les modèles précédents, où le visuel sert de pièces à conviction, il était indispensable de donner à ce support informatique une place dont l'importance est devenue indiscutable.

Les prix « **chardons d'or** » et « **chardons d'argent** » récompensent les meilleures productions dans chacune des deux catégories : « **film-vidéo-présentation power point** » et « **photographie** » réalisées sur un thème commun.

Pour mémoire, les précédentes journées audio-visuelles se sont déroulées à :

- Nancy - 1992 : à titre de lancement, thème libre
- Nancy - 1994 : « architecture et vieilles pierres »
- Orléans - 1993 : « les vieux métiers d'Art et d'Artisanat »
- Saint Nazaire - 2003 : « contes, légendes et proverbes »
- Rennes - 2007 : « Etonnantes relations homme-animal »
- Amiens - 2011 : L'eau dans tous ses états »
- Nantes - 2015 : « L'art sous toutes formes »
- Essonne – 2019 : « Les Universités se présentent à vous »

Les prochaines rencontres seront organisées durant les **XIXème Assises** qui se dérouleront sur l'invitation de **l'Université du Temps Libre - Essonne** les **12 – 13 et 14 juin 2019**. Le thème retenu est :

**« Les Universités (UTL, UIA,) se présentent à vous »**

## Règlement du concours des chardons d'or et d'argent

1- Les chardons d'or et d'argent sont un concours sur un thème arrêté par le Conseil d'Administration et le Comité Scientifique. Pour 2019, le thème est :

« Les Universités se présentent à vous »

2- Ce concours récompense les meilleures productions dans la catégorie **VIDEO, DIAPORAMA** par exemple power point. Des médailles « au mérite » récompensent les meilleures contributions dans la catégorie **PHOTO**.

3- Ne peuvent être inscrites au programme que les réalisations des ateliers vidéo, power point des UIA/UTL/UTA membres de l'UFUTA, à l'exclusion de toute autre production professionnelle ou commerciale.

4- Toute participation est sous réserve d'une inscription (1 fiche par œuvre) préalable au concours.

5- Spécifications techniques vidéo ou power point :

Supports : DVD, DVD blu-ray, clé USB (préciser le type de fichier)

Son : mono ou stéréo

Durée maximum : 10 minutes

6 - Chaque vidéogramme doit être accompagné d'une fiche technique ou du synopsis avec pour indications accompagnant chaque œuvre : le titre de l'œuvre, le nom, prénom et l'adresse de l'auteur, la désignation de l'UTL/UIA/UTA d'appartenance.

Chaque vidéogramme ou photo sera adressé à l'adresse suivante :

Université du Temps Libre - Essonne

A l'attention de Patricia DIAZ

2, rue du facteur Cheval - 91025 EVRY cedex

7 - Spécifications techniques **PHOTO** :

5 photos maximum par participant

Photos noir et blanc ou couleur : sur papier

Format : dimensions libres (maximum 30x30 cm hors tout)

Indications au dos de chaque photo : titre de l'œuvre, le nom, prénom et adresse de l'auteur, les n° des photos à l'intérieur de la série et la désignation de l'UTL/UTA/UIA d'appartenance

8 - Responsabilités-Assurances

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres présentées et du matériel qui leur sera confié. Pendant leur séjour dans les salles d'exposition ou de projection, une assurance sera souscrite pour les risques de vol, de perte ou détérioration.

Ils déclinent toute responsabilité pour ces mêmes risques pouvant se produire pendant l'envoi ou le retour des œuvres.

9 - Les œuvres seront restitués aux participants sur place à l'exception des œuvres primées à des fins de publication